



AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION ADVIEZEN VAN DE OVERLEGCOMMISSIE

Réunion du / Vergadering van: 23/02/2022

DEMANDE DE / AANVRAAG TOT:

Réf. / Ref.: P1391/2021 (SPEC)

Adresse / Adres:

Menslievendheidsstraat (hoek Aanaardingsstraat) 1000 Bruxelles

Demandeur / Aanvrager: Ville de Bruxelles (Tratsaert)

Objet / Betreft: goedkeuren van het rooilijnplan Menslievendheidsstraat (hoek Aanaardingsstraat), voorlopig aangenomen door de Gemeenteraad in zitting van 20/12/2021

Enquête publique / Openbaar onderzoek: 12/01/2022 - 10/02/2022

Réactions / Reacties: 0

Réunion précédente / Voorafgaande vergadering:

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION / ADVIES VAN DE OVERLEGCOMMISSIE:

ONTHOUDING:

1 Stad Brussel want is aanvrager, bij toepassing van artikel 8 van het Besluit van de Executieve van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 29 juni 1992 betreffende de overlegcommissies.

MEERDERHEIDSADVIES :

Gewestelijke Directie Stedenbouw – Leefmilieu Brussel – Gewestelijke Directie Monumenten en Landschappen:

- overwegende dat de aanvraag een gevolg is van de lopende procedure voor de afschaffing van het bijzonder bestemmingsplan (B.B.P.) nr. 21-07/08 "Aanaarding – Menslievendheid";
- overwegende dat dit B.B.P. een rooilijnwijzing voorziet op de hoek van de Aanaardingsstraat en de Menslievendheidsstraat;
- overwegende dat er van deze procedure gebruik gemaakt is om een rooilijn af te kondigen voor de Menslievendheidsstraat;
- overwegende dat deze rooilijn overeenkomt met de bestaande gevels en de kadastrale perceelsgrenzen;
- gezien het openbaar onderzoek dat heeft plaats gehad van 09/01/2022 tot 10/02/2022;
- gezien dat er geen reactie zijn ingediend.

GUNSTIG advies



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Urbanisme • Departement Stedenbouw

Secrétariat de la Commission de concertation • Secretariaat van de Overlegcommissie

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 29 30

urb.commissionconcertation@brucity.be • urb.overlegcommissie@brucity.be

www.bruxelles.be • www.brussel.be



**AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION
ADVIEZEN VAN DE OVERLEGCOMMISSIE**

Réunion du / Vergadering van: 23/02/2022

DEMANDE DE / AANVRAAG TOT: permis d'environnement Mixte

Réf. / Ref.: R1349/2021 (IPE)

Adresse / Adres:

Rue du Rempart des Moines 1000 Bruxelles

Demandeur / Aanvrager: LE LOGEMENT BRUXELLOIS

Objet / Betreft: Complexe d'immeubles de logements et intérêt collectif

Enquête publique / Openbaar onderzoek: 12/01/2022 - 10/02/2022

Réactions / Reacties: 59, dont 1 petition de 10 signataires

Réunion précédente / Voorafgaande vergadering: 23/02/2022

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION / ADVIES VAN DE OVERLEGCOMMISSIE:

REPORTÉ

2



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Urbanisme • Departement Stedenbouw

Secrétariat de la Commission de concertation • Secretariaat van de Overlegcommissie

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 29 30

urb.commissionconcertation@brucity.be • urb.overlegcommissie@brucity.be

www.bruxelles.be • www.brussel.be



**AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION
ADVIEZEN VAN DE OVERLEGCOMMISSIE**

Réunion du / Vergadering van: 23/02/2022

DEMANDE DE / AANVRAAG TOT: permis d'urbanisme Mixte

Réf. / Ref.: R1226/2021 (PFD)

Adresse / Adres:

Rue du Rempart des Moines 1000 Bruxelles
Rue du Grand-Serment 1000 Bruxelles
Rue Notre-Dame du Sommeil 1000 Bruxelles
Rue du Houblon / Square Brel 1000 Bruxelles

Demandeur / Aanvrager: Le Logement Bruxellois - S.C.R.L.

Objet / Betreft: Reconfigurer le site dit du Rempart des Moines à 1000 Bruxelles. Le projet comprend:

- démolition des bâtiments existants et la création de nouveaux logements publics, sociaux et moyens;
- création de nouveaux équipements d'intérêt collectif et d'activités sociales telles qu'une salle de sport avec brasserie, une ferme urbaine avec épicerie, une maison communautaire avec espace de cohésion sociale, un espace d'accueil pour seniors, un atelier de réparation pour vélos, une antenne d'information aux habitants du Logement Bruxellois, un atelier pour le cantonnier du Logement Bruxellois, un lavoir social, des locaux associatifs et un commerce de proximité;
- création d'espace de stationnement pour autos, motos et vélos;
- aménager les cœurs d'îlot en jardins paysagers collectifs;
- aménager une nouvelle place et d'une ruelle piétonne publiques.

2

Enquête publique / Openbaar onderzoek: 12/01/2022 - 10/02/2022

Réactions / Reacties: 59, dont 1 pétition de 10 signataires

Réunion précédente / Voorafgaande vergadering:

**AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION / ADVIES VAN DE
OVERLEGCOMMISSIE:**

REPORTÉ



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Urbanisme • Departement Stedenbouw

Secrétariat de la Commission de concertation • Secretariaat van de Overlegcommissie

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 29 30

urb.commissionconcertation@brucity.be • urb.overlegcommissie@brucity.be

www.bruxelles.be • www.brussel.be



**AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION
ADVIEZEN VAN DE OVERLEGCOMMISSIE**

Réunion du / Vergadering van: 23/02/2022

DEMANDE DE / AANVRAAG TOT:

Réf. / Ref.: R1336/2021 (SPEC)

Adresse / Adres:

Rue du Rempart des Moines 1000 Bruxelles
Rue du Grand-Serment 1000 Bruxelles
Rue Notre-Dame du Sommeil 1000 Bruxelles
Rue du Houblon 1000 Bruxelles

Demandeur / Aanvrager: Ville de Bruxelles (Tratsaert)

Objet / Betreft: approuver la modification d'alignement, site Rempart des Moines, adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du 08/11/2021

Enquête publique / Openbaar onderzoek: 12/01/2022 - 10/02/2022

Réactions / Reacties: 0

Réunion précédente / Voorafgaande vergadering:

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION / ADVIES VAN DE OVERLEGCOMMISSIE:

3

REPORTÉ



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Urbanisme • Departement Stedenbouw

Secrétariat de la Commission de concertation • Secretariaat van de Overlegcommissie

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 29 30

urb.commissionconcertation@brucity.be • urb.overlegcommissie@brucity.be

www.bruxelles.be • www.brussel.be



AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION ADVIEZEN VAN DE OVERLEGCOMMISSIE

Réunion du / Vergadering van: 23/02/2022

DEMANDE DE / AANVRAAG TOT: permis d'urbanisme

Réf. / Ref.: H1283/2021 (PFD)

Adresse / Adres:

Rue de Laeken 35 1000 Bruxelles

Demandeur / Aanvrager: Ville de Bruxelles

Objet / Betreft: Réaménagement des abords Brucity dont les rues de Halles, Vierge Noire, Poissonniers, Marché aux Poulets, Evêque, Laeken, Augustins et Place Sainte-Catherine

Enquête publique / Openbaar onderzoek: 12/01/2022 - 10/02/2022

Réactions / Reacties: 16

Réunion précédente / Voorafgaande vergadering:

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION / ADVIES VAN DE OVERLEGCOMMISSIE:

ABSTENTION :

4

Ville de Bruxelles car elle est demanderesse, en application de l'article 8 de l'arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 juin 1992 relatif aux commissions de concertation.

AVIS MAJORITAIRE :

Direction régionale de l'Urbanisme – Bruxelles Environnement – Direction régionale des Monuments et Sites:

- considérant que le bien se situe en réseau viaire, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, ainsi qu'en partie en espace structurant, en liseré de noyau commercial, et en zone administrative du plan régional d'affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 ;
- considérant que le périmètre du projet est traversé par un ICR et par un RER-vélo sur la rue du Marché aux Poulets ;
- considérant que, dans les cartes de spécialisation multimodale de GoodMove (PRM) la plupart des voiries comprises dans le périmètre du projet sont reprises en réseau « plus » pour les piétons, à l'exception des rues de l'Evêque, de Laeken et des Augustin qui sont en réseau « confort » ; que l'ensemble des voiries sont reprises en réseau « confort » pour les vélos ;
- considérant que la rue de Laeken et la rue de la Vierge Noire sont reprises en réseau « confort » pour les transports publics, et que les autres rues sont en réseau « quartier » ;
- considérant la présence de deux PPAS dans le périmètre du projet :
 - PPAS n°44/43 « llot dit place du Samedi » ;
 - PPAS n°80-41 « Quartier Orts-Devaux » ;
- considérant la présence d'arbres classés (Ulmus Americana) par arrêté du Gouvernement du 17/01/2008, à l'angle des rues des Augustins et de Laeken ;



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Urbanisme • Departement Stedenbouw

Secrétariat de la Commission de concertation • Secretariaat van de Overlegcommissie

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 29 30

urb.commissionconcertation@brucity.be • urb.overlegcommissie@brucity.be

www.bruxelles.be • www.brussel.be



AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION ADVIEZEN VAN DE OVERLEGCOMMISSIE

Réunion du / Vergadering van: 23/02/2022

Objet :

- considérant que la demande vise à réaménager et requalifier les espaces publics autour du nouveau centre administratif de la Ville de Bruxelles afin d'assurer la continuité et l'uniformité avec les aménagements des boulevards du centre ;

Procédure :

- considérant que le projet est soumis à l'avis de la commission de concertation En application de l'article 237 du COBAT, la demande se situant dans des zones de protection de biens classés, les actes et travaux objets de la demande modifient les perspectives sur ces biens classés ou à partir de ceux-ci ;
- considérant que le projet est soumis aux mesures particulières de publicité pour les motifs suivants:
 - en application de la prescription 25.1 du P.R.A.S. : *actes et travaux ayant pour objet la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun* ;
 - en application de l'article 175/20 1er du CoBAT, *mesures particulières de publicité requises en ce que la demande est soumise à rapport d'incidence* ;
- considérant que durant l'enquête publique qui s'est déroulée du 12/01/2022 au 10/02/2022, 16 réclamations ont été introduites ; que ces réclamations portent sur les aspects suivants :

Urbanisme

- Le modèle de potelet trop peu résistant à revoir, notamment aux abords de Brucity ;
- Les potelets et poteaux en bout de zone de livraison ;
- Les zones vertes situés rue des Poissonniers empêchent l'installation de terrasses et réduisent l'espace dévolu aux piétons ;
- La qualité des travaux, de leur mise en œuvre et de la résistance des fondations ;
- La résistance du revêtement des zones de livraison ;
- La résistance des pavés de 8x90x12 en pierre coulé au passage des bus ;
- Le remplacement de l'œuvre d'art dédié au centenaire du cinéma par un arbre ;
- La conservation du passage à travers Brucity ;
- Le quai d'embarquement pour bus rue de l'Evêque en dévers à 4,7% et inconfortable ;
- L'aire de pelouse rue de l'Evêque qui sera dégradée par le passage de véhicules motorisés ;
- Les nuisances nocturnes causées par le banc prévu sur le parvis Melsens-Plateau ;
- Les panneaux publicitaires ;
- Le maillage vert du quartier qui pourrait encore être renforcé ;
- Le nombre d'arbre rue des Poissonniers qui pourrait être augmenté ;
- L'inflexion de la bordure situé à hauteur de la place du Samedi ;
- Le bénéfice des espaces verts projetés dans un quartier très minéral ;
- Le manque d'espace vert dans la rue Gretry ;

Mobilité

- L'insécurité et l'inconfort de l'arrêt de transport en commun situé rue de l'Evêque ;
- La suppression des places de stationnement, notamment des places de stationnement handicapées ;
- Le passage des véhicules du SIAMU et des camions de déménagement sur le parvis Melsens-Plateau ;
- L'emplacement de la zone de livraison du Kam Yuen (rue Vierge Noire 2-4) insuffisant et pas placé devant l'entrée marchandise ;
- Le manque de zone de livraison pour le Delhaize (Rue du Marché aux Poulets 7) ;
- Le confort des pavés pour les piétons ;
- L'absence de passage piéton sur les rues de la Vierge Noire, Laeken, Poissonniers ;
- Le passage maladroit pour malvoyant situé au coin rue de l'Evêque/rue de Laeken ;
- Les futures installations fixes des terrasses au dépend de la circulation des piétons ;
- L'entrée-sortie du parking du Multi ;
- Le positionnement du potelet rétractable à l'entrée de la rue des Halles ;
- Le statut de la rue Sainte-Catherine ;
- La présence nombreuse de poteaux d'arrêt de bus, de signalisation, etc. qui limite la déambulation piétonne ;
- La continuité des pistes cyclables aux carrefours ;



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Urbanisme • Departement Stedenbouw

Secrétariat de la Commission de concertation • Secretariaat van de Overlegcommissie

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 29 30

urb.commissionconcertation@brucity.be • urb.overlegcommissie@brucity.be

www.bruxelles.be • www.brussel.be



AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION ADVIEZEN VAN DE OVERLEGCOMMISSIE

Réunion du / Vergadering van: 23/02/2022

- Les emplacements pour les Villo et le free-floating ;
- La position des arceaux vélos ;
- Le manque de piste cyclable dans le quartier et la sécurité des cyclistes sur une rue qui est empruntée par des bus ;
- La position de l'arrêt de bus côté pair de la rue des Poissonniers devant une porte d'entrée ;
- La sécurité des piétons à hauteur de la traversée de la rue des Poissonniers depuis la rue Auguste Orts ainsi que la traversée de la rue Paul Devaux ;
- La mise en plain-pied de la rue des Poissonniers ;
- La position des traversées piétonnes qui pourrait être plus optimale par rapport au cheminement naturel des piétons ;
- Les problèmes de livraison et d'accessibilité aux hôtels « Novotel » et « Ibis » ;
- La nécessité d'améliorer les aménagements en accord avec le principe de « rue cyclable » ;
- La présence éventuelle de pierre bleue sur les cheminements cyclistes, ce qui est à proscrire ;
- La position des arceaux vélos qu'il y a lieu de privilégier aux abords de Brucity ;
- L'apaisement positif de la circulation automobile
- Le manque d'explication sur le nouveau plan de mobilité du Pentagone ;
- Le manque d'application du principe STOP dans ce quartier ;

Divers

- L'entretien et la surveillance des espaces publics ;
 - L'origine de la pierre bleue ;
 - La coordination des chantiers avec les concessionnaires ;
 - Les poubelles intelligentes, leur manipulation compliquée, leur aspect « taggable », le masque de visibilité qu'elles induisent ;
 - Les grilles autour des arbres et leur résistance ;
- considérant l'avis de la C.R.M.S. du 22/12/2021, qui émet les remarques suivantes :
- Elle peut souscrire au principe d'agir dans la continuité des aménagements déjà réalisés pour les autres voiries du centre ;
 - Elle souligne qu'il est essentiel d'assurer un suivi archéologique lors des travaux ;
 - Elle regrette l'abattage de deux des arbres classés et étant donné l'état du troisième arbre, fortement penché sur la voirie, elle ne s'oppose pas à son abattage ;
- considérant l'avis de Bruxelles Mobilité du 24/12/2021, favorable aux conditions suivantes :
- Modifier le régime de circulation de l'axe Poissonniers/Vierge Noire/Laeken en rue cyclable ;
 - Adapter les traversées piétonnes en conséquence (zèbre à marquer) ;
 - Etudier la possibilité d'étendre l'aménagement en pierre bleue et granit sur la rue de la Vierge Noire en face de Brucity afin d'optimiser le confort pour les piétons ;
 - Equiper ¼ des bancs d'accoudoirs ou de dossiers ;
 - Replacer les emplacements de taxi dans le périmètre du projet ou à proximité immédiate de celui-ci ;
 - Clarifier le raccord du projet au niveau de la rue des Halles avec la rue Gretry ;
- considérant l'avis favorable du SIAMU du 12/01/2022, qui émet les remarques suivantes :
- Les bouches et bornes d'incendie doivent être implantées, conçues et signalées conformément aux prescriptions des circulaires ministérielles reprises sous rubriques ;
 - Les bornes rétractables doivent être débrayables manuellement au moyen d'une des clés utilisées par le SIAMU et décrites dans la brochure d'accessibilité (clé potelet ou clé télé mécanique n°455). Leur bon fonctionnement devra être contrôlé de manière régulière ;
 - Le modèle utilisé pour les girations des véhicules de secours et la vitesse à laquelle ils ont été testés présentées sur les plans ne sont pas décrites. Il y a donc lieu de s'assurer que les girations des véhicules de secours soient réellement possible ;

Situation existante :

- considérant qu'actuellement, l'axe Poissonniers, Vierge Noire et Laeken est à double sens de circulation ; que le sens montant vers la porte d'Anvers est réservé aux Bus/Taxi/Vélos ; que la rue des Halles et la rue du Marché aux Poulets sont accessibles aux voitures ; qu'un bypass existe entre la rue de l'Evêque et la rue des Augustins pour les bus et taxis ; que la rue de Laeken est reliée aux rues Melsens et J. Plateau ;



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Urbanisme • Departement Stedenbouw

Secrétariat de la Commission de concertation • Secretariaat van de Overlegcommissie

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 29 30

urb.commissionconcertation@brucity.be • urb.overlegcommissie@brucity.be

www.bruxelles.be • www.brussel.be



AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION ADVIEZEN VAN DE OVERLEGCOMMISSIE

Réunion du / Vergadering van: 23/02/2022

- considérant que les chaussées carrossables sont revêtus d'asphalte sur l'ensemble du périmètre du projet ; que les trottoirs aux abords de Brucity sont également revêtus d'asphalte ; que le reste des trottoirs sont revêtus de pavés de pierre naturelle ;
- considérant que le site comporte 8 arbres à haute tige, dont deux arbres classés ; qu'un des deux arbres classés a déjà été coupé ; que le dossier comporte une étude phytosanitaire qui indique que l'autre Orme Américain classé présente des risques de chute ; que le peuplier de la rue de Laeken fait également l'objet d'une étude phytosanitaire qui recommande son abattage ;
- considérant que le périmètre du projet contient 14 places de stationnement ainsi que 15 emplacements de stationnement PMR ; qu'il comporte 160m de zone de livraison ; qu'il comporte également 82 emplacement de stationnement vélo ;

Situation projetée :

- considérant que le projet prévoit la piétonnisation de la rue des Halles et la rue du Marché aux Poulets ; que cet aménagement se fait en accord avec les aménagements du piétonnier des boulevards du centre ;
 - considérant que des bornes rétractables sont implantées aux entrées des rues des Halles et Marché aux Poulets ; que l'accès est réservé uniquement aux livraisons, aux services d'intervention d'urgence et aux riverains ;
 - considérant que le reste du périmètre du projet est en plain-pied et devient une zone résidentielle ; que le by-pass bus/taxi en dessous de la Tour Multi est supprimé au profit d'une zone conviviale, de repos ; qu'afin de limiter la circulation en face de l'entrée principale de Brucity, la circulation entre la rue Joseph Plateau et la rue Melsens devient une boucle, un verrou est installé entre ces rues et la rue de la Vierge Noire ;
 - considérant qu'une bande de circulation est créé sur la rue des Augustins afin de permettre aux véhicules venant de la rue de Laeken d'accéder dans le parking de la Tour Multi ;
 - considérant que le projet prévoit de mettre en œuvre la place Sainte-Catherine entre la place du Samedi et la rue de Laeken, à sens unique limité vers la rue de Laeken ; que cette mise à sens unique est couplée à une obligation de tourner à gauche vers la rue de Laeken (sortie du pentagone) ;
 - considérant que le reste des sens de circulation actuels sont conservés ;
 - considérant qu'en terme de transport en commun, l'arrêt de bus situé rue de la Vierge Noire est supprimé ; que le terminus bus rue des Augustins est transformé en arrêt de bus de passage ; que l'arrêt de la rue de l'Evêque est maintenu et équipé d'un abri ; que deux nouveaux arrêts avec abris sont aménagés sur la rue des Poissonniers ;
 - considérant que des espaces verts sont aménagés dans le périmètre du projet ; que ces aménagements améliorent significativement les surfaces perméables et semi-perméables du quartier ; que ces espaces verts seront plantés de différentes formes de plantations : arbres à haute tige ou multi-tronc, plantes vivaces, graminées ornementales et fleurs à bulbes ;
 - considérant que la rue des Halles, piétonne, sera revêtu de bandes de pierre bleue et granit ; que la rue Marché aux Poulets et pavée de platine sur les trottoirs et de porphyre scié sur la voie carrossable ; que l'axe Poissonniers-Vierge Noire-Laeken est composé d'une chaussée carrossable de +/- 6,5m en béton désactivé et bande ocre , et de trottoirs en pavés platines, à l'exception du trottoir aux abords de Brucity qui est composé de pierre bleue et de granit ; que les rues de l'Evêque et des Augustins sont revêtus de pierre bleue bouchardée en trottoir et de béton désactivé en chaussée carrossable ;
 - considérant que le projet prévoit l'aménagement de bandes d'asphaltes ocre en chaussée carrossable sur l'axe des rues des Poissonniers, Vierge Noire et Laeken ;
 - considérant que le projet prévoit l'abattage de trois arbres dont les deux arbres classés (dont un est déjà abattu), la plantation de 43 nouveaux arbres à haute tige, placés pour la plupart de façon structurée et à distance régulière, en cohérence avec les 6 arbres existants maintenus ;
 - considérant que la totalité des places de stationnement sont supprimés ; que 4 places de stationnement PMR pourront être créées à proximité immédiate du périmètre du projet ; qu'au total, le périmètre du projet comportera 58 emplacement vélos supplémentaires, pour un total de 140 emplacements ;
- Objectifs :
- considérant que les objectifs du projet sont de :
 - Etablir une cohérence avec les aménagements des boulevards du centre et faire le lien entre les différents projets en créant une unité visuelle avec l'environnement adjacent ;
 - Renforcer la mobilité douce en s'inscrivant dans les objectifs du plan GoodMove et les principes d'aménagement des magistrales piétonnes ;



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Urbanisme • Departement Stedenbouw

Secrétariat de la Commission de concertation • Secretariaat van de Overlegcommissie

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 29 30

urb.commissionconcertation@brucity.be • urb.overlegcommissie@brucity.be

www.bruxelles.be • www.brussel.be



AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION ADVIEZEN VAN DE OVERLEGCOMMISSIE

Réunion du / Vergadering van: 23/02/2022

- Augmenter la lisibilité de l'espace en structurant les fonctions ;
- Mise en valeur du patrimoine bâti en recréant une plantation régulière d'arbres ;
- Augmenter la biodiversité ;

Motivations :

- considérant que le projet vise à réaménager l'axe Vierge Noire, Poissonniers et Laeken en zone de rencontre de plain-pied ; qu'il comprend des trottoirs de grande dimension, des plantations et des bandes cyclables jaunes ocre en chaussée carrossable ;
- considérant que l'aménagement proposé entre en contradiction avec l'esprit d'une zone de rencontre (repris dans la circulaire du 9/9/2013) puisque deux voies cyclables jaunes ocre y sont prévues alors qu'aucun aménagement spécifique n'est nécessaire dans ce type de configuration ;
- considérant cependant que le projet répond aux enjeux locaux de cet axe important pour les piétons, les cyclistes et le transport public ; que l'aménagement des bandes cyclistes jaunes ocre permettra de créer une continuité avec la rue de Laeken vers la porte d'Anderlecht et offrira une possibilité aux cyclistes pour traverser rapidement le pentagone en évitant le piétonnier ; que les bandes jaunes ocre permettront de légitimer la présence des cyclistes en voirie ;
- considérant que cet axe pourrait favorablement bénéficier d'un statut de rue cyclable ; que l'aménagement proposé correspond à quelques détails près à ce régime de circulation et que celui-ci peut se justifier au regard de l'objectif de cyclabilité de l'axe ;
- considérant dès lors qu'il y a lieu de modifier le régime de circulation de l'axe Poissonniers/Vierge Noire/Laeken en rue cyclable et adapter les aménagements en conséquence (marquer les traversées piétonnes, étendre le marquage ocre à l'ensemble de la chaussée carrossable, etc.) ;
- considérant de plus que le projet gagnerait en cohérence et en lisibilité si l'asphalte ocre n'était pas interrompu aux carrefours ; qu'il y a lieu de maintenir l'asphalte ocre continu au droit des carrefours ;
- considérant que les matériaux proposés en trottoir sont constitués d'un mélange de pierre bleue et de granit du côté de Brucity et de pavés platine du côté bâti ; que la rue de la Vierge Noire est reprise comme axe piéton PLUS au PRM « Good Move » ; qu'il y a lieu d'être attentif à la mise en œuvre des pavés platine afin qu'ils se conforment au statut de cet axe au PRM « Good Move » (8/10 à la chaise mesureuse) ;
- considérant qu'au moins ¼ des bancs devront être équipés de dossier ou d'accoudoirs afin que les P.M.R. puissent s'asseoir et se relever ;
- considérant que la note explicative mentionne l'existence de 7 emplacements taxis ; que la rue de l'Évêque comportait également 7 emplacements de taxi ; que le projet ne prévoit aucun emplacement de taxi ; que celui-ci supprime les zones taxis rapportées dans la note, ainsi que les 7 emplacements de la rue de l'Évêque ; que vu la position stratégique de ces emplacements dans l'hypercentre, il y a lieu de replacer ces emplacements dans le périmètre ou proche de celui-ci ;
- considérant que le périmètre du projet comporte actuellement 160m de zone de livraison selon l'annexe 1 ; que selon l'annexe 1, le projet supprime l'entièreté de ces zones de livraison ; que cependant certaines zones de livraison apparaissent sur les plans ; que, vu les nombreux commerces et horeca dans ce périmètre, et afin d'éviter le stationnement sauvage ou en double file, il y a lieu de replacer des zones de livraison d'une longueur suffisante aux endroits stratégiques du projet (proximité des commerces, des hôtels, ...) ;
- considérant qu'il y a lieu de respecter l'avis du SIAMU ;
- considérant que les trottoirs situés au niveau des quais de transport en commun ont une pente transversale de 4,7 et 6% ; que le R.R.U., dans son art. 4 §2 mentionne que la pente transversale d'un trottoir doit être de 2% ; qu'afin d'optimiser le confort de tous les piétons et principalement celui des P.M.R., il y a lieu de réduire le pourcentage de cette pente transversale ;
- considérant que le carrefour avec la rue Sainte Catherine et les raccords entre les différents aménagements pourraient être améliorés par une bordure plus rectiligne le long de l'asphalte ; qu'en outre, le plan de la situation de la rue Sainte-Catherine n'est pas la situation existante ; qu'il y a lieu d'adapter le plan afin de revoir l'aménagement de ce carrefour et de l'inclure dans la situation existante de droit ;
- considérant qu'il en est de même au niveau de la bordure au carrefour avec les rues du Pont de la Carpe et Auguste Orts ainsi qu'au niveau de la bordure longeant la place du Samedi ;



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Urbanisme • Departement Stedenbouw

Secrétariat de la Commission de concertation • Secretariaat van de Overlegcommissie

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 29 30

urb.commissionconcertation@brucity.be • urb.overlegcommissie@brucity.be

www.bruxelles.be • www.brussel.be



AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION ADVIEZEN VAN DE OVERLEGCOMMISSIE

Réunion du / Vergadering van: 23/02/2022

- considérant que le projet dans son ensemble augmente significativement la qualité des espaces publics au profit des modes actifs et des usagers des transports publics par la mise aux normes des arrêts de bus ; qu'en ce sens il se conforme aux objectifs du PRM « Good Move » ;

Avis FAVORABLE à condition :

- de modifier le régime de circulation de l'axe Poissonniers/Vierge Noire/Laeken en rue cyclable et adapter les aménagements en conséquence (marquer les traversées piétonnes, unifier le revêtement de la chaussée carrossable par un seul matériau qui suggère la présence des cyclistes et en continu à travers les carrefours, etc.) ;
- de porter une attention particulière à la mise en œuvre des pavés de platine sur la rue de la Vierge Noire en face de Brucity afin d'optimiser le confort pour les piétons ;
- d'équiper $\frac{1}{4}$ des bancs d'accoudoirs ou de dossiers ;
- d'étudier la possibilité de replacer des emplacements de taxi et des zones de livraison d'une longueur suffisante dans le périmètre du projet ou à proximité immédiate de celui-ci ;
- de réduire le pourcentage de la pente transversale des trottoirs situés au niveau des quais de transport en commun, notamment aux abords de la Tour Multi, afin d'optimiser le confort des piétons et de se conformer au mieux au R.R.U. ;
- de revoir la position des bordures afin d'aller vers une bordure plus rectiligne et de maintenir une largeur de chaussée carrossable identique sur la longueur de l'axe, notamment au niveau des carrefours avec les rues Sainte Catherine, du Pont de la Carpe et Auguste Orts, et le long de la place du Samedi ;
- d'adapter le plan afin d'intégrer la situation projetée dans la situation existante de droit au niveau de la rue Sainte-Catherine ;
- déplacer les arceaux vélos dans la rue des Halles afin de fluidifier le passage des camions de livraison ;
- d'étudier l'emplacement des zones vertes rue des Poissonniers en tenant compte des arrêts de bus, des commerces et du passage ;



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Urbanisme • Departement Stedenbouw

Secrétariat de la Commission de concertation • Secretariaat van de Overlegcommissie

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 29 30

urb.commissionconcertation@brucity.be • urb.overlegcommissie@brucity.be

www.bruxelles.be • www.brussel.be